Nations Unies S/PV.4000



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4000e séance
Samedi 8 mai 1999, à 3 h 40
New York

Président :	M. Dangue Réwaka	(Gabon)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Moura
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Rastam
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

Lettre datée du 7 mai 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1999/523)

99-85355 (F)

La séance est ouverte à 3 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 7 mai 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1999/523)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, du Bélarus, de Cuba, de l'Inde, de l'Iraq et de l'Ukraine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nesho (Albanie), M. Sychov (Bélarus), M. Rodríguez Parrilla (Cuba), M. Sharma (Inde), M. Hasan (Iraq) et M. Yel'chenko (Ukraine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : J'ai reçu une demande datée du 7 mai 1999 émanant de M. Vladislav Jovanović qui souhaite être autorisé à faire une déclaration au Conseil au cours de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Avec l'assentiment du Conseil, je propose de l'inviter à prendre place à la table du Conseil et à faire une déclaration.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Jovanović prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à la demande contenue dans une lettre datée du 7 mai 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, document S/1999/523.

M. Qin Huasun (Chine) (*parle en chinois)* : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance à une heure si tardive et je remercie les membres du Conseil d'assister à cette séance d'urgence convoquée à ma demande.

Je voudrais tout d'abord donner lecture de la déclaration publiée par le Gouvernement chinois :

> «Le 7 mai à minuit, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), dirigée par les États-Unis d'Amérique, a indiscutablement attaqué l'ambassade de la République populaire de Chine en République fédérale de Yougoslavie, au moyen de trois missiles lancés à partir d'angles différents. L'attaque a sérieusement endommagé les bâtiments de l'ambassade. À ce jour, deux personnes sont mortes, deux ont disparu et plus de 20 ont été blessées.
>
> Le bombardement patent de la Yougoslavie par l'OTAN, dirigée par les États-Unis d'Amérique, ces 40 derniers jours, a déjà causé un nombre énorme de victimes parmi la population civile innocente. Maintenant, l'OTAN a été jusqu'à bombarder l'ambassade de Chine. Cet acte constitue une violation manifeste de la souveraineté de la Chine et un mépris flagrant de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et les normes fondamentales régissant les relations internationales, fait extrêmement rare dans l'histoire de la diplomatie. Le Gouvernement et le peuple chinois expriment leur plus grande indignation, condamnent fermement cet acte barbare et élèvent les protestations les plus vives contre cet acte.
>
> L'OTAN, dirigée par les États-Unis, doit assumer la pleine responsabilité de cet acte. Le Gouvernement chinois se réserve le droit de prendre d'autres mesures.»

Les bureaux et la résidence de l'ambassade de Chine en Yougoslavie, toute l'ambassade du cinquième étage au sous-sol, ont été détruits par le bombardement. Tous les membres du personnel de l'ambassade, sauf ceux qui ont été hospitalisés pour traitement et quelques autres, se sont réfugiés dans des hôtels.

Nous exprimons notre indignation la plus profonde face à cet incident et le condamnons fermement. Cet acte barbare de l'OTAN constitue une violation flagrante de la Convention sur la prévention et la répression des infractions commises contre les agents diplomatiques et autres personnes ayant droit à une protection internationale. Même en temps de guerre, il est internationalement reconnu que les institutions diplomatiques sont inviolables et que les diplo-

mates sont protégés. Toute menace pesant sur la sécurité du personnel diplomatique constitue également une menace pour le maintien de relations internationales normales et nécessaires. Cet acte aveugle constitue une atteinte à la Convention et un crime de guerre qui doit être puni. Nous exigeons énergiquement que l'OTAN mène une enquête sur cet incident sérieux et que l'Organisation s'explique à ce sujet. L'OTAN doit assumer toutes les responsabilités qui lui incombent à cet égard.

Nous nous réservons le droit de prendre d'autres mesures à l'avenir. Les bombardements acharnés effectués par l'OTAN sous la conduite des États-Unis depuis ces 45 derniers jours ont déjà fait trop de victimes innocentes parmi la population civile et aujourd'hui, l'OTAN est même allée jusqu'à violer l'immunité d'une mission diplomatique. Cela est réellement choquant.

Une fois encore, nous exigeons énergiquement que l'OTAN cesse immédiatement et sans condition ses frappes aériennes contre la République fédérale de Yougoslavie.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous n'avons aucune confirmation des faits pour le moment. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a ouvert une enquête à ce sujet. Si l'OTAN est responsable de cet incident, nous le regrettons profondément. L'OTAN ne prendrait jamais pour cible des civils, l'OTAN ne prendrait jamais pour cible une ambassade.

Mais nous devons, au sein du Conseil, considérer la situation dans son ensemble. Et voilà la situation : un seul homme est responsable de la crise qui se déroule en République fédérale de Yougoslavie et cet homme s'appelle Slobodan Milosevic. L'OTAN prend des mesures en réaction à la politique persistante, scandaleuse et inadmissible de nettoyage ethnique, de terreur et de répression que cet homme mène depuis des années contre ses propres citoyens au Kosovo. Comme le monde le sait, nous nous sommes employés pendant des mois et des mois à parvenir à un règlement négocié avec M. Milosevic. Mais il n'a jamais accepté un tel règlement. Et comme le monde le sait également, il a déclenché une catastrophe humanitaire.

Tels sont les faits et le bilan de la situation. Nous continuerons d'insister auprès de la République fédérale de Yougoslavie jusqu'au moment où elle acceptera les conditions de l'OTAN et les principes du Groupe des Huit. C'est la seule issue pour sortir de la situation actuelle.

Une fois de plus, si l'OTAN est responsable de cet incident, nous le regrettons profondément.

J'ai fait part du regret de mon gouvernement et j'ai adressé nos sincères condoléances à l'Ambassadeur Qin. La Secrétaire d'État, Mme Albright, a transmis le même message au Ministre des affaires étrangères de la Chine.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : En se livrant à ces actes insensés qui constituent une grave violation de la Charte des Nations Unies, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dépasse toutes les limites. Chaque jour, nous recevons des informations faisant état de nouvelles pertes en vies humaines parmi la population civile et de la destruction d'équipements et locaux civils, d'infrastructures économiques et sociales et d'installations de diffusion de l'information. Toutes les règles du droit international sont foulées aux pieds.

Le 7 mai, nous avons été témoins d'une nouvelle tragédie : les frappes de l'OTAN ont atteint l'ambassade de la République populaire de Chine en République fédérale de Yougoslavie. Certains membres de son personnel ont été tués et la mission a subi des dommages matériels importants.

La Russie adresse ses sincères condoléances au Gouvernement chinois et aux familles des victimes des frappes de l'OTAN. Nous sommes indignés par cet acte barbare. Nous sommes indignés et nous exigeons qu'une enquête soit immédiatement ouverte. Le Conseil de sécurité ne saurait tolérer qu'un tel acte soit commis sans aucune conséquence.

Il est clair aujourd'hui pour tout le monde que l'aventurisme militaire de l'OTAN est absolument sans rapport avec ses efforts tendant à protéger la population civile du Kosovo et à prévenir une catastrophe humanitaire. En fait, c'est tout le contraire qui se produit : le sort des Kosovars est devenu une préoccupation tout à fait secondaire et la bannière humanitaire qui est brandie ne sert qu'à couvrir les tentatives de l'OTAN visant à détruire l'ordre mondial actuel fondé sur le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Telle est la perspective globale dans laquelle il faut considérer la situation et non pas le fait qu'un seul homme est responsable de tout cela. Combien de gens faut-il tuer, combien de gens faut-il laisser sans abri, combien de pays faut-il déstabiliser pour punir un seul homme?

Nous exhortons les membres de l'OTAN à réfléchir avant qu'il ne soit trop tard et à mettre immédiatement fin à cette opération militaire qui a déjà infligé d'immenses souffrances à des centaines de milliers de personnes, provo-

qué une catastrophe humanitaire, et ramené l'Europe dans un passé lointain.

Il est indispensable de s'engager immédiatement sur la voie d'un règlement politique, comme le Secrétaire général l'a déclaré une fois de plus le 7 mai. C'est ce que la Russie recommande depuis le début de la crise au Kosovo. Nous avons préconisé un règlement pacifique dans le cadre de l'ONU, et les dirigeants russes n'ont ménagé aucun effort pour parvenir à cette fin.

Cet objectif peut et doit être réalisé. Cependant, la condition préalable indispensable à cet égard est la cessation immédiate des frappes de l'OTAN.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : En ma qualité de représentant d'un pays qui participe aux frappes aériennes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) contre la République fédérale de Yougoslavie, je me joins à la délégation des États-Unis pour exprimer notre profond regret quant à l'incident relatif à l'ambassade de Chine à Belgrade et à l'hypothèse qui reste à confirmer, que cet incident aurait été causé par l'OTAN.

Les dommages collatéraux sont des dommages causés par des bombes ou des missiles égarés. Cela est toujours regrettable et c'est d'autant plus troublant lorsque cela entraîne des pertes en vies humaines parmi des populations civiles innocentes. Toutefois, par définition, il s'agit d'accidents et non d'actes délibérés. Par conséquent, les dommages collatéraux causés à un bâtiment d'ambassade ne diffèrent pas en substance des autres dommages collatéraux. Dans la mesure où l'ambassade n'a pas été visée de manière délibérée, cet accident ne saurait être considéré comme une violation de l'immunité diplomatique et encore moins comme une attaque contre l'intégrité du pays intéressé.

Tous les dommages collatéraux sont regrettables et il est particulièrement troublant que les frappes aériennes auxquelles mon pays participe aient causé des pertes en vies humaines parmi des civils innocents. Il est tout aussi inquiétant de constater que le processus de nettoyage ethnique du Kosovo par Belgrade, qui était déjà bien en cours le 23 mars, s'est fortement accéléré et intensifié depuis le début de nos frappes aériennes.

Pourtant, nous ne renonçons pas à notre conviction selon laquelle nous n'avions pas d'autre choix que de lancer ces frappes aériennes après que M. Milosevic a continué de rester sourd aux exigences du Conseil de sécurité, contenues dans ses résolutions des 23 septembre et 24 octobre 1998.

Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Ogata, a confirmé que l'année dernière, plus du quart des demandes d'asile en Europe étaient faites par des personnes provenant du Kosovo et que jusqu'au 23 mars, le Haut Commissariat fournissait une aide à 400 000 personnes déplacées ou autrement touchées par les combats qui se déroulaient à l'intérieur de la province, et à 90 000 réfugiés et personnes déplacées à l'extérieur du Kosovo.

Il est vrai qu'il y a beaucoup plus de réfugiés aujourd'hui mais aucun gouvernement civilisé n'aurait pu prévoir la portée, la préparation méticuleuse et la férocité de la détermination de Belgrade à expulser les Albanais de souche. Nous ne pouvons être tenus responsables du fait que M. Milosevic a saisi cette occasion pour accélérer et tenter d'appliquer sa solution finale au problème du Kosovo.

Nous acceptons notre part de responsabilité dans les événements tragiques qui se produisent dans ce conflit. Mais nous rejetons totalement toute suggestion d'équivalence ou même de comparaison entre les victimes accidentelles causées par nos frappes aériennes et les massacres, exécutions, viols, exactions physiques, les actes d'intimidation, le harcèlement et les incendies de maisons perpétrés de manière systématique et dont le régime de Belgrade doit assumer toute la responsabilité.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : La situation qui nous réunit aujourd'hui au Conseil de sécurité à cette heure matinale ne saurait nous laisser silencieux. Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir convoqué rapidement cette séance du Conseil de sécurité, répondant à une demande urgente de l'Ambassadeur de la République populaire de Chine, ainsi que de la patience et du sens des responsabilités avec lesquels vous avez dirigé jusqu'ici ces débats.

Nous avons écouté avec une vive attention les orateurs qui nous ont précédés et qui ont parlé de ce tragique incident. Il ne fait pas de doute que l'événement qui s'est produit hier à l'ambassade de Chine à Belgrade est un fait qu'il y a lieu de déplorer profondément. La mort de diplomates chinois et les dommages matériels nous touchent et suscitent en nous un sentiment de solidarité fraternelle avec nos collègues. Nous pensons qu'il serait très utile et nécessaire de disposer de davantage d'informations afin d'élucider ce qui s'est passé, et il est donc important d'encourager une enquête approfondie.

Par ailleurs, nous souhaitons sincèrement que le Gouvernement de Belgrade se montrera en mesure d'entamer des négociations sérieuses sur la crise au Kosovo et contribuera ainsi aux initiatives diplomatiques entreprises par des pays amis. Je suis sûr que tel est le sens de la dernière phrase de la déclaration prononcée par le Secrétaire général hier soir.

Pour terminer, je voudrais exprimer au Gouvernement et au peuple chinois notre profonde sympathie et leur dire que nous comprenons les sentiments légitimes qui les animent aujourd'hui.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Argentine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Dejammet (France) : Avant tout, la délégation française souhaite exprimer sa sympathie attristée à la délégation chinoise et elle présente ses condoléances aux familles des victimes et aux autorités de la République populaire de Chine. Elle s'associe aux regrets exprimés à propos de l'événement tragique dont l'ambassade de Chine et son personnel à Belgrade ont été victimes. Cet événement fait actuellement même l'objet d'une enquête de la part des autorités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

La France est engagée dans une action menée avec ses alliés, action qui vise à mettre fin aux agissements intolérables des autorités de la République fédérale de Yougoslavie, à une politique de déportation qui a rendu nécessaire et légitime d'appliquer les mesures les plus sévères, y compris des actions militaires.

En même temps, la France, qui soutient — comme tous les membres de l'Union européenne — l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en date du 9 avril 1999, travaille avec ses partenaires russes, américains, anglais, canadiens, italiens, allemands et japonais à l'élaboration d'une solution politique. La réunion des ministres des affaires étrangères de ces huit pays, qui a eu lieu le 6 mai — avant-hier — a permis d'adopter des principes généraux pour une solution politique au Kosovo.

Ces principes sont les suivants : cessation immédiate et vérifiable de la violence et de la répression au Kosovo, retrait du Kosovo des forces militaires, de police et paramilitaires, déploiement au Kosovo d'une présence internationale effective civile et de sécurité, endossé et adopté par les Nations Unies, capable de garantir la réalisation des objectifs communs, mise en place d'une administration provisoire pour le Kosovo sur décision du Conseil de sécurité des Nations Unies pour garantir les conditions permettant à tous les habitants du Kosovo de vivre en paix une existence normale, liberté et sécurité du retour de tous les réfugiés, personnes déplacées et accès sans entrave au Kosovo des organisations d'aide humanitaire, processus politique menant à la mise en place d'un accord-cadre politique intérimaire comportant une autonomie substantielle pour le Kosovo qui devra prendre pleinement en compte les accords de Rambouillet et les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie et des autres pays de la région, et de la démilitarisation de l'Armée de libération du Kosovo, approche enfin globale du développement économique et de la stabilisation de la région.

J'ai cité ces principes parce que notre volonté est d'aboutir à l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII, qui endossera et adoptera ces principes de règlement et qui permettra enfin, nous l'espérons, de rétablir la paix et la stabilité dans cette région en crise.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Il est effectivement déconcertant et choquant qu'alors que les efforts diplomatiques sont précisément en train d'être consolidés en vue d'une solution politique, l'opération militaire continue de s'intensifier en République fédérale de Yougoslavie avec pour résultat des pertes en vies humaines et la destruction des infrastructures.

Nous voudrions rappeler la visite humanitaire couronnée de succès que le révérend Jesse Jackson a récemment effectuée en République fédérale de Yougoslavie, et qui a permis la libération des prisonniers de guerre américains. En outre, le Secrétaire général de l'ONU a effectué une mission dans certains pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et en Russie. Tous ces efforts visaient à parvenir à une solution pacifique. Chose plus importante encore, la déclaration des ministres du Groupe des Huit nous a donné quelque espoir.

Ma délégation a maintes fois souligné que la poursuite des hostilités en République fédérale de Yougoslavie aura des conséquences inimaginables. Hier, l'ambassade de Chine à Belgrade a été touchée. C'est un événement nouveau très grave. On fait état de pertes en vies humaines et de blessés graves, et des diplomates chinois sont portés disparus. Nous exprimons notre profonde sympathie et nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple chinois. Le bombardement de l'ambassade de Chine pourrait conduire à une escalade du conflit. Nous attendons donc les résultats de l'enquête qui aurait été entreprise par l'OTAN.

Ma délégation reste convaincue que la douleur et les souffrances infligées aux diplomates chinois innocents qui ne se doutaient de rien, ainsi qu'aux civils innocents en République fédérale de Yougoslavie, auraient pu être évitées s'il y avait eu une volonté politique de parvenir à une solution politique. Nous pensons qu'il est toujours possible et nécessaire de parvenir à une solution politique opportune. Il importe que le Conseil de sécurité participe activement à la recherche d'une solution politique. De même, le Secrétaire général doit continuer d'oeuvrer en vue de la cessation des hostilités. Nous réitérons notre appel en vue d'une cessation immédiate des bombardements en République fédérale de Yougoslavie. Ce n'est qu'alors que la diplomatie pourra être mobilisée utilement.

M. Fowler (Canada) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis cette nuit pour examiner un événement tragique, qui s'est produit dans le cadre d'une opération militaire rendue nécessaire par les mauvais traitements qu'une nation inflige à son propre peuple. Tandis que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) cherche à mettre fin à la violence flagrante et persistante infligée à la population albanaise de la province du Kosovo par le régime brutal de Belgrade, des accidents et des erreurs inévitables et très regrettables ont eu lieu. L'OTAN a entrepris une opération destinée exclusivement à empêcher les autorités serbes de poursuivre leur politique de nettoyage ethnique, qui s'est déjà soldée par l'expulsion de leur maison de deux tiers de la population du Kosovo — près de 1 million et demi de personnes — dont beaucoup ont connu un sort bien pire encore aux mains des forces de sécurité serbes.

Mettre fin à ces actes, protéger la population du Kosovo et permettre son retour en toute sécurité, tels sont les objectifs de l'OTAN. En aucune circonstance, l'OTAN n'attaque les ambassades et ne prend pour cible des civils. Le Canada regrette donc profondément les dommages causés à l'ambassade de la République populaire de Chine à Belgrade, qui sont apparemment des conséquences des frappes aériennes de l'OTAN. Nous sommes surtout attristés par le fait que des employés de l'ambassade de Chine ont été tués et de nombreux autres blessés à la suite de cet accident regrettable.

Il y a deux jours à peine, les ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit, réunis en Allemagne, ont élaboré un plan de règlement éventuel de ce conflit qui, par une résolution du Conseil de sécurité, mettrait fin à la persécution de la population de souche albanaise du Kosovo, entraînerait le départ du Kosovo des forces serbes qui participent à ces activités infâmes, faciliterait le retour de tous les réfugiés kosovars, garantirait leur protection par le biais d'une présence civile et militaire internationale au Kosovo, et permettrait ainsi de mettre fin aux bombardements.

Pour la première fois depuis de nombreuses semaines, nous avons une esquisse de règlement éventuel, et nous souhaitons le rechercher aussi vigoureusement que possible. Entre-temps, nous présentons nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement chinois à la suite des décès et blessures qu'ils ont subis il y a quelques heures.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Ma délégation regrette profondément la frappe qu'a subie l'ambassade de Chine à Belgrade à cause de la guerre qui se poursuit dans les Balkans depuis quelques semaines, et nous exprimons notre sympathie à la délégation chinoise. À cet effet, nous affirmons que la crise au Kosovo doit être réglée par des moyens diplomatiques, comme l'a réaffirmé le Secrétaire général Kofi Annan dans la déclaration qu'il a faite à ce sujet.

Une solution diplomatique doit garantir aux Albanais du Kosovo tous leurs droits fondamentaux de vivre dans la dignité, la sécurité et la stabilité. À cet égard, nous affirmons le droit de tous les réfugiés de rentrer chez eux en toute sûreté et sécurité.

Ma délégation encourage toutes les parties concernées à redoubler d'efforts pour résoudre la crise par des moyens diplomatiques le plus rapidement possible. En fait, chaque jour qui passe sans qu'une solution soit trouvée signifie un plus grand nombre de victimes. Comme l'a affirmé le Secrétaire général dans la déclaration qu'il a faite lors de sa récente visite en Allemagne, nous espérons que le chapitre de ce conflit sanglant sera clos dès que possible d'une manière qui rende justice aux Albanais du Kosovo.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : La délégation malaisienne est choquée et perturbée par l'incident tragique qui s'est produit hier et qui a provoqué des pertes en vies humaines, des blessures et des dommages matériels dans l'ambassade de la République populaire de Chine à Belgrade, incident provoqué apparemment par les frappes aériennes effectuées actuellement par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Nous regrettons profondément qu'une mission diplomatique ait été touchée et que du personnel diplomatique en ait été victime. La Malaisie souhaite présenter ses plus sincères condoléances au Gouvernement chinois. Nous demandons à la délégation chinoise de transmettre ces sentiments sincères aux familles des victimes et à ceux qui

ont été gravement touchés par cet événement tragique. Nous prenons note du fait que l'OTAN mène une enquête sur cet incident. Nous en attendons les résultats.

Les pertes en vies humaines et les blessures infligées à la population civile en conséquence de la crise actuelle continuent de nous préoccuper profondément. La Malaisie déplore fortement la catastrophe humanitaire provoquée par la crise qui se poursuit au Kosovo. À mesure que la crise se prolonge, la situation humanitaire s'est encore détériorée. Les graves difficultés et les souffrances intolérables que connaissent les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ont été exposées en détail. Ils doivent être à même de rentrer chez eux en toute sécurité et dignité.

Ma délégation a toujours été fermement convaincue qu'une solution politique urgente à la crise actuelle au Kosovo doit être trouvée. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'intensification des efforts visant à parvenir à un règlement politique global de la crise dans les plus brefs délais. À cet égard, nous pensons que le Conseil de sécurité devrait être en mesure d'exercer sa responsabilité principale.

M. Türk (Slovénie) (*parle en anglais*) : Cela a été pour nous un choc et un malaise d'apprendre les événements tragiques survenus hier à Belgrade et qui ont conduit à la convocation de cette séance du Conseil de sécurité. Nous déplorons l'incident tragique qui aurait été causé par un missile qui a frappé l'ambassade de Chine à Belgrade et qui a causé la mort et blessé des diplomates chinois et d'autres civils à l'ambassade. Nous espérons que l'enquête en cours menée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord donnera de plus amples renseignements qui permettront d'établir tous les faits pertinents. Les informations disponibles en ce moment sont encore incomplètes.

Je voudrais insister sur le fait que la Slovénie déplore toute perte en vie humaine, blessure, destruction de biens et autres conséquences touchant les populations civiles dans un conflit armé. Nous voudrions faire part de nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple chinois.

L'incident que nous examinons aujourd'hui s'inscrit dans un contexte plus vaste. Le Conseil de sécurité est activement saisi de la situation qui règne à l'intérieur et aux alentours du Kosovo, en République fédérale de Yougoslavie. Cette situation n'est pas nouvelle. En fait, le cercle vicieux de la violence s'est déclenché il y a environ 10 ans. Les conséquences humanitaires de cette situation sont extrêmement graves. Les membres du Conseil connaissent la portée de la catastrophe humanitaire qui s'est produite récemment au Kosovo et qui est le résultat de la politique systématique de nettoyage ethnique dirigée contre la population albanaise du Kosovo.

Un projet de résolution concernant les aspects humanitaires de la situation a été soumis au Conseil de sécurité et nous espérons que le Conseil se prononcera bientôt sur ce projet de résolution. En outre, le Conseil de sécurité est conscient des efforts que déploie le Secrétaire général et de la décision qu'il a prise d'envoyer une mission d'évaluation des besoins humanitaires en République fédérale de Yougoslavie, en commençant par le Kosovo. Tous ces efforts humanitaires sont essentiels. En outre, le Conseil de sécurité est conscient des efforts diplomatiques actuellement déployés, y compris ceux menés par le Secrétaire général et ceux des États membres du Groupe des Huit. Tous les efforts en faveur d'un règlement pacifique de la situation à l'intérieur et aux alentours du Kosovo, en République fédérale de Yougoslavie, doivent se poursuivre avec vigueur et détermination et le Conseil de sécurité doit participer activement à ce processus.

Je le répète : l'engrenage de la violence à l'intérieur et aux alentours du Kosovo, en République fédérale de Yougoslavie, a commencé il y a de nombreuses années. Il est maintenant grand temps de prendre des mesures décisives pour y remédier et pour jeter les fondements d'une paix durable.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous partageons le malaise et l'inquiétude qu'éprouvent nos collègues face à l'incident tragique qui a causé des morts, des blessés et des dommages à l'ambassade de Chine à Belgrade hier, et le Royaume-Uni présente ses sincères condoléances à la Chine, aux blessés et aux familles des victimes.

Je voudrais reprendre les points essentiels de cette affaire. Il s'agit d'une crise extrêmement désagréable. Plus d'un million de personnes ont été systématiquement battues et expulsées par la force de leurs foyers au Kosovo, dont plusieurs milliers ont été tuées du fait des décisions délibérées prises par le Président Milosevic et nous ne nous sommes jamais réunis à minuit pour examiner leur situation. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a pris des mesures urgentes et énergiques pour enrayer cette tragédie humanitaire et pour que les personnes déplacées puissent rentrer chez elles en toute sécurité. Mais notre rôle n'est pas d'être sélectifs dans nos préoccupations. Nous ne devons pas oublier que la population de la République fédérale de Yougoslavie en général a souffert des politiques du Président Milosevic et en souffre encore. C'est le Prési-

dent Milosevic qui est pleinement responsable de sa situation.

Il est donc tragique que des représentants de la Chine aient été pris par accident dans cette crise. L'OTAN a exprimé ses regrets et nous attendons les résultats de son enquête. L'OTAN ne prend pas pour cible des civils ou des ambassades. C'est déformer grossièrement la réalité que de laisser entendre que l'ambassade chinoise a été délibérément attaquée.

Nous sommes tous d'accord pour dire que le conflit doit cesser dès que possible. Pour cela, il est indispensable que la République fédérale de Yougoslavie accepte les mesures énoncées dans la déclaration du Groupe des Huit du 6 mai et c'est du Président Milosevic que cela dépendra.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Gabon.

La délégation gabonaise regrette profondément les événements survenus à l'ambassade de la République populaire de Chine à Belgrade, en République fédérale de Yougoslavie. Il est de la plus haute importance que toutes les mesures soient prises pour assurer la protection des chancelleries et du personnel diplomatique accrédité auprès de la République fédérale de Yougoslavie, ainsi que de leurs biens. Nous déplorons vivement les dégâts matériels et les pertes en vies humaines que ces événements ont occasionnés. Nous présentons nos sincères condoléances au Gouvernement de la République populaire de Chine et aux familles éplorées. Nous demandons aux autorités de Belgrade de saisir l'occasion qui leur est offerte par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies grâce à son initiative visant à faciliter le règlement pacifique de la crise au Kosovo.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Conformément à la décision prise au début de la séance, j'invite M. Jovanović à faire sa déclaration.

M. Jovanović : La République fédérale de Yougoslavie a lancé en temps voulu un avertissement au Conseil de sécurité quant aux conséquences imprévisibles que pourrait avoir l'agression illégale et brutale de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et a demandé à diverses occasions qu'il soit mis fin immédiatement à l'agression. Si cette demande légitime avait été prise en compte, bien des souffrances humaines et des dommages matériels auraient été évités.

Mon pays est victime de l'agression menée par l'OTAN depuis 45 jours maintenant. Les attaques de l'OTAN se sont essentiellement concentrées sur des cibles civiles, menaçant la vie des personnes, l'environnement et les droits fondamentaux de l'ensemble de la population du pays. Le principe consistant à sélectionner des cibles militaires soi-disant légitimes semble être de frapper n'importe quoi, n'importe quand et n'importe où. Ayant recours à plus de 1 000 avions, l'OTAN, qui a effectué plus de 12 000 sorties à ce jour, a lancé plus de 3 000 missiles de croisière et déversé plus de 10 000 tonnes d'explosifs, ce qui a coûté la vie à 1 200 victimes civiles et fait plus de 5 000 blessés, dont la plupart resteront handicapés à vie.

Peut-on qualifier cyniquement de dommage collatéral la vie anéantie ou perdue d'un être humain? Ce terme est-il justifié pour décrire la mort de plus d'une centaine d'enfants entraînée par des bombardements de l'OTAN? Il n'est pas fait mention de dommages collatéraux, de massacres fortuits de populations ou de destruction de biens dans la Convention de Genève de 1949 ou dans le Statut du Tribunal pénal international. La vie humaine n'a pas de prix et ne peut être comparée à rien d'autre. Cependant, les bombes de l'OTAN menacent l'ensemble de la population de la République fédérale de Yougoslavie.

Qui peut vivre dans un pays où les logements, les ponts, les routes, les voies ferrées, les écoles, les hôpitaux, les systèmes d'adduction d'eau, les installations de chauffage central et les équipements ménagers et les transports publics sont systématiquement détruits? Des bombes au graphite ont détruit le réseau électrique national, laissant plus de 5 millions de personnes sans électricité et sans eau, et les privant ainsi des moyens nécessaires à la subsistance les plus élémentaires. L'OTAN utilise des armes qui sont interdites par les conventions internationales et provoque ainsi une catastrophe écologique. Plus de 20 000 bombes en grappe ont été déversées et des munitions à l'uranium appauvri sont également utilisées. Aucun exception n'a été faite pour les sites culturels, les cimetières ou les monuments érigés à la mémoire des victimes des atrocités nazies pendant la dernière guerre. Aucune armée n'avait jusqu'alors saccagé les monastères et les églises serbes datant de l'époque médiévale, qui avaient survécu pendant des siècles, respectés par tous, sauf par les militaires de l'OTAN.

Les pays de l'OTAN qui, dans leur suffisance, se plaisent à se considérer comme les champions de la démocratie et du droit d'avoir une opinion différente, ont envoyé leurs avions bombarder les stations de télévision de mon pays, ce qui est une atteinte à la liberté d'expression et à la liberté des médias. Les bâtiments de la télévision à Belgrade

et à Novi Sad ont été totalement détruits, ainsi que le centre économique d'Ustje à Belgrade, qui abritait trois stations privées de télévision et quatre stations radio. Un grand nombre d'émetteurs de télévision ont également été touchés, y compris l'émetteur de télévision situé sur le Mont Avala, qui était la plus grande installation de ce type en Yougoslavie, et le phare de Belgrade qui saluait les voyageurs et signalait à plusieurs générations de Yougoslaves de l'étranger qu'ils rentraient enfin chez eux.

La République fédérale de Yougoslavie est déterminée à rechercher une solution pacifique à la crise au Kosovo-Metohija. Je voudrais rappeler aux membres du Conseil de sécurité que toutes les activités des forces armées de la République fédérale de Yougoslavie au Kosovo-Metohija ont unilatéralement pris fin le 6 avril, que le Gouvernement de la République de Serbie et de Yougoslavie a invité tous les réfugiés et les personnes déplacées à rentrer chez eux, leur garantissant la sûreté et la sécurité, et que des pourparlers constructifs ont eu lieu à plusieurs reprises entre les plus hauts représentants de la Serbie et de la Yougoslavie et M. Ibrahim Rugova. Cependant, la République fédérale de Yougoslavie a le droit et le devoir de se protéger contre toute agression. Ce droit et ce devoir sont inscrits dans sa constitution, ainsi que dans la Charte des Nations Unies et le droit international.

Hier, les avions des agresseurs ont visé et détruit l'ambassade de la République populaire de Chine à Belgrade. L'ambassade a été touchée par au moins deux missiles. D'après les premières informations, 26 employés de l'ambassade ont été blessés, dont deux très grièvement, et deux personnes ont été tuées. Le bâtiment de l'ambassade est situé dans la zone exclusivement résidentielle du nouveau Belgrade. Il n'y a pas de cible militaire dans les environs. L'attaque constitue une violation flagrante de la Convention de Genève de 1949 et du droit international. Il est indubitable qu'il s'agit en l'occurrence d'un crime de guerre.

Il est de plus en plus évident que l'OTAN mène une guerre totale contre un pays souverain et son peuple. Ce n'est pas seulement la Yougoslavie qui est visée, mais également la paix et la sécurité dans la région. Les pays voisins sont déjà impliqués dans cette agression et l'économie de la région est gravement perturbée par cette agression. La principale voie navigable de l'Europe, le Danube, ne peut plus être utilisée. Les conséquences des bombardements sur l'environnement de toute la région sont tragiques.

Cette agression criminelle contre la Yougoslavie devrait cesser immédiatement. Le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure jusqu'à présent de condamner cette agression et de faire cesser les bombardements. C'est l'ensemble du système juridique international qui est en cause. Ce matin, le Conseil de sécurité a peut-être une dernière chance d'exercer son devoir et de réaffirmer l'autorité qui lui est conférée par la Charte des Nations Unies.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Bélarus. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. Sychov (Bélarus) (*parle en russe*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance à laquelle mon gouvernement attache une grande importance. Je vous remercie également de me donner la possibilité de prendre la parole ici même.

La République du Bélarus condamne fermement l'opération militaire illégale et agressive menée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) contre la République fédérale de Yougoslavie. Le Bélarus, qui a perdu un quart de sa population pendant la Seconde Guerre mondiale, est vivement préoccupé de voir que les flammes de la guerre embrasent une fois de plus le centre de l'Europe. La nouvelle escalade des opérations militaires et des bombardements barbares contre des cibles industrielles, sociales, culturelles et civiles et contre la population pacifique prend des proportions catastrophiques.

Hier, une ambassade a été touchée. Le bombardement de l'ambassade de la République populaire de Chine à Belgrade a causé des pertes humaines et infligé des souffrances à des personnes totalement innocentes.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos condoléances au Gouvernement de la République populaire de Chine, aux familles des victimes et aux diplomates chinois qui ont souffert.

Les opérations militaires de l'OTAN contreviennent à nombre d'instruments internationaux et aux normes généralement admises du droit international. À cet égard, nous demandons la cessation de cette agression insensée et la fin de cette violation du droit international par l'OTAN. À la veille du troisième millénaire, la communauté internationale a une responsabilité particulière quant à l'avenir de notre planète. Le Président de la République du Bélarus et le gouvernement de mon pays ont souvent redit leur attachement à un règlement pacifique du conflit. Nous pensons qu'aujourd'hui, il est encore possible de trouver une solution diplomatique à la situation en ce qui concerne la Yougoslavie. À cet égard, le Conseil de sécurité a un rôle

essentiel à jouer conformément à ses prérogatives aux termes de la Charte des Nations Unies. L'ONU doit montrer à tous que les idéaux énoncés dans la Charte sont d'une importance fondamentale.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Iraq. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hasan (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais, d'emblée, exprimer nos profondes condoléances au peuple et au Gouvernement de la République populaire de Chine à la suite du bombardement effectué par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) contre les locaux de l'ambassade de Chine à Belgrade, qui a causé des victimes. Nous condamnons cet acte barbare qui viole la Charte des Nations Unies, le droit international et les règles régissant les relations entre pays. Nous demandons la cessation immédiate des opérations militaires de l'OTAN.

Le fait de viser l'ambassade de Chine à Belgrade et avant cela les graves dommages infligés à l'ambassade d'Iraq à Belgrade ne sont que de nouvelles manifestations de l'agression des États-Unis, qui ont déclenché une guerre systématique contre l'ensemble de la population de la Yougoslavie, le 24 mars dernier, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du mandat du Conseil de sécurité. Cette agression coïncide avec l'agression anglo-américaine perpétrée contre l'Iraq, qui a commencé le 16 décembre dernier et est toujours en cours. Ceci montre clairement le type de comportement américain, qui fait fi du droit international et des droits des peuples et nations. Auparavant, il y a eu une agression américaine contre la Libye et ensuite contre le Soudan. Si la communauté internationale ne s'érige pas contre la tyrannie de la force américaine, qui sait quelles populations du tiers monde seront les prochaines victimes?

Nous exprimons notre profonde sympathie à la population yougoslave qui reste inébranlable alors qu'elle assiste à la destruction des réalisations de générations par les bombes intelligentes américaines qui n'épargnent ni école, ni église, ni mosquée, ni hôpital. Nous avons souffert de la destruction systématique de tout aspect de la vie dans notre pays par la même force brutale américaine, mais nous sommes restés fermes et avons pu reconstruire ce qui avait été détruit. La population yougoslave restera également debout et sortira victorieuse de ce conflit.

Nous demandons instamment aux pays épris de paix, de liberté et de justice de tirer les vraies leçons de cette agression continue dont le dessein est de saper l'intégrité territoriale des pays et de détruire systématiquement leurs richesses culturelles. Nous demandons instamment à la communauté internationale de conjuguer ses efforts pour faire cesser immédiatement l'usage brutal de la force et punir l'agresseur.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : L'ambassade de la République populaire de Chine à Belgrade a été détruite par des missiles de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), causant des pertes de vie, des disparitions et des blessures graves.

Les États-Unis et l'OTAN, qui parlent de «dommages collatéraux» en évoquant les civils morts et blessés, affirment maintenant avec cynisme que l'ambassade n'était pas une cible délibérée, qu'il s'agissait peut-être d'un accident, qu'une enquête est en cours, qu'ils n'attaquent pas des civils et qu'il faut considérer «la situation dans son ensemble». Il ne s'agit pas d'un accident mais d'une agression. Après avoir vu les terribles images diffusées à travers le monde, il n'y a pas grand-chose qui puisse faire l'objet d'une enquête. En outre, des informations font état d'attaques contre d'autres cibles civiles aujourd'hui.

Le Gouvernement de la République de Cuba condamne énergiquement ce nouvel acte de génocide qui constitue une violation flagrante de la souveraineté de la République populaire de Chine, de la Charte des Nations Unies, du droit international et de la Convention de Genève.

Comme le disait José Martí, la vérité doit être dite. Le Conseil de sécurité ne peut rester impassible et silencieux comme s'il ignorait que les bombardements d'hier et des 45 jours précédents ont occasionné des décès, des blessures, la faim, la désolation et la terreur pour des millions de personnes.

Les centaines de civils tués, dont beaucoup d'enfants, les milliers de civils blessés, les passagers brûlés vifs dans le train de Gorge Grdelica, les dizaines de journalistes tués lors du bombardement de la Télévision serbe, les enfants pris au piège dans l'amas de ferraille du convoi de réfugiés sur la route de Djakovica-Pec et les passagers du bus qui traversait le pont Luzane peuvent ne pas figurer pour l'instant dans les comptes rendus officiels et les résolutions, mais ils sont présents dans la conscience de tous ceux qui sont assis autour de cette table et surtout dans la conscience des peuples qui estiment presque toujours, à juste titre, que

ce lieu n'a pas grand-chose à voir avec leurs vies et leurs aspirations.

Les États-Unis et l'OTAN emploient des armes sophistiquées pour interrompre délibérément la fourniture d'énergie aux services de santé, l'approvisionnement en eau et la production alimentaire, feignant d'ignorer les conséquences humanitaires résultant de l'interruption de l'électricité et du chauffage, des communications, des sources d'énergie et des transports, de la destruction des installations civiles assurant les services essentiels à la population, des services d'information et des moyens de subsistance, ainsi que de la guerre psychologique ainsi menée.

Des immeubles résidentiels, des hôpitaux et des centres de santé, des écoles, des maisons de retraite, des monuments historiques, des églises, des lieux de culte et des oeuvres d'art ont été détruits. Des objectifs civils ont été intentionnellement attaqués en sachant parfaitement qu'ils étaient occupés par des civils et que ces attaques causeraient leur mort, ce qui est une violation flagrante des Protocoles de Genève et du droit international humanitaire.

Est-il possible qu'en examinant cette question, le Conseil de sécurité n'exige pas au moins la cessation des bombardements brutaux contre la population yougoslave? Peut-on croire à la rengaine selon laquelle la guerre ne vise pas le peuple serbe? L'OTAN, dirigée par les États-Unis, est en train de commettre des actes de génocide. Le génocide doit cesser.

Les attaques perpétrées contre l'ambassade de Chine et des objectifs civils ces dernières heures montrent, en dépit de ce que l'on dit, qu'il n'y a eu aucun progrès sur la voie d'une solution politique. Les faits sont plus éloquents que les discours et les documents. Comment peut-on juger acceptable la nature de l'accord du Groupe des Huit s'il commence par ignorer la cause principale de la tragédie que sont les frappes opérées par l'OTAN? Il ne saurait y avoir d'accord juste et digne sans au préalable mettre fin à l'agression, aux actes de génocide, aux bombardements de cibles civiles et à la tentative systématique de priver une nation de ses moyens de subsistance.

Comme l'a déclaré récemment le Président Fidel Castro,

> «Nous sommes d'avis que dans cette situation, seule une solution politique est possible, et non une solution militaire, une solution qui repose sur le respect des droits de toutes les nations de la région, de leurs religions, de leurs ethnies et de leurs cultures — une solution pour les Serbes et pour les Kosovars. Je suis tout à fait convaincu que ce problème ne sera pas résolu par la force. Je suis tout à fait convaincu que toutes les technologies militaires volent en éclats contre la volonté de résistance de tout peuple déterminé à lutter... Je suis convaincu qu'il n'y a pas d'autre choix que de rechercher la solution politique, et cela est possible, si l'on fait preuve d'un tant soit peu de bon sens et de raison.»

Je puis assurer le Conseil que les diplomates cubains qui demeurent à Belgrade et qui parcourent quotidiennement cette ville sont des témoins autorisés de ce qui se passe actuellement.

Cuba espère que le Conseil de sécurité agira immédiatement conformément à ses responsabilités et qu'il reprendra le rôle qui lui revient dans ces circonstances exceptionnelles qui ont un caractère d'urgences. Faute quoi, le dommage que cela occasionnerait à l'ordre international, à la sécurité collective des États et aux Nations Unies serait irréparable. La responsabilité historique sera énorme si le Conseil de sécurité continue de tolérer qu'on l'asservisse, qu'on le manipule et qu'on le méprise.

Le Conseil de sécurité a le devoir exclusif de recouvrer les pouvoirs et les mandats dont il est investi par la Charte. Sa tâche la plus pressante et la plus importante consiste à mettre fin au génocide et à faire cesser les bombardements de l'OTAN. Ensuite, lorsque cela sera fait, il lui faudra trouver la voie menant à une solution politique, juste et digne, qui respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie et de tous les États de la région.

Cuba espère que le Conseil de sécurité n'acceptera ni n'entérinera aucun programme qui se fonde sur la force, l'inégalité et le pillage; qu'il n'acceptera ni n'entérinera aucune discussion sur les éléments d'un processus de paix sous les bombardements de l'OTAN, et qu'il n'acceptera ni n'entérinera aucun accord avant qu'il soit mis fin au génocide. Faute de quoi, il faudra compter le Conseil de sécurité non seulement parmi les victimes mais aussi parmi les complices.

Nous espérons qu'il ne faudra pas attendre 20 ans pour que l'on admette avec amertume, peut-être en l'an 2019, que cette guerre fut une regrettable erreur. Cela s'est déjà produit auparavant, mais il a d'abord fallu que 4 millions de Vietnamiens et 50 000 Américains meurent. Nous espérons sincèrement que l'on rétablira une paix juste, digne et durable pour tous les peuples qui avaient bâti une fédération

fraternelle sur les ruines de la Seconde Guerre mondiale et qui ont vécu dans une harmonie prospère pendant plus de 40 ans.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Albanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nesho (Albanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir convoqué cette séance du Conseil de sécurité.

Nous prenons part à cette séance d'urgence du Conseil de sécurité pour parler des dommages causés à l'ambassade de Chine à la suite des bombardements effectués à Belgrade contre un régime criminel et brutal qui tue, massacre, torture et viole et qui commet un génocide contre l'ensemble de la population albanaise du Kosovo. Le Gouvernement albanais a présenté ses regrets et ses condoléances au Gouvernement chinois à la suite de cet incident malheureux, convaincu que la Chine, pays ami, a toujours fait preuve de maturité et de sagesse en se fondant sur les principes de sa politique étrangère et qu'elle fait partie des pays qui encouragent le progrès et le développement dans le monde.

L'Albanie ne souhaite pas que cet incident soit utilisé comme un alibi pour ne pas punir le régime médiéval de Belgrade et pour permettre que la vague de criminalité et de conflit s'étende à l'Europe et au reste du monde. Au contraire, nous devons tout mettre en oeuvre pour empêcher que notre civilisation soit confrontée à une nouvelle tragédie.

Après le massacre de 300 000 personnes, en Bosnie-Herzégovine, et la déportation de millions de personnes, nous sommes aujourd'hui confrontés à la même réalité avec 1 million d'Albanais déportés de la même façon — sans logement, sans espoir et massacrés avec leurs enfants. Leur seul espoir est que l'action de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) mette un terme à leur tragédie et permette leur retour en toute sécurité dans leur pays.

L'incident qui s'est produit hier ne respecte sans doute pas les accords internationaux et n'est peut-être pas en conformité avec ceux-ci, mais ces accords ont été complètement et constamment violés par le régime de Belgrade par des crimes contre l'humanité, le nettoyage ethnique et le génocide commis contre les Albanais du Kosovo et d'autres peuples, dont les souffrances ont à peine été évoquées dans ce débat par certains orateurs.

Toute action qui sert la paix, la stabilité et la sécurité dans le monde et qui sauve l'humanité ne peut être limitée, mais doit être appuyée par tous les pays qui respectent les valeurs humaines et la démocratie. Nous sommes convaincus que par cette action, l'OTAN s'efforce de préserver les mêmes principes que ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Tout dommage occasionné, délibérément ou non, à un établissement diplomatique est tout à fait déplorable. Cet incident, ainsi que les pertes constantes en vies humaines dans la population civile innocente et les autres conséquences fâcheuses, y compris les dommages écologiques et le déplacement massif de populations, ne fait que confirmer le fait que les principes mêmes sous-tendant la nouvelle approche de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sont erronés.

L'incident montre également de façon évidente ce sur quoi nous, en Inde, ainsi qu'une grande partie de la communauté internationale, insistons depuis le tout début : qu'une solution aux problèmes relatifs à la République fédérale de Yougoslavie ne peut être trouvée que par des moyens autres que militaires. Les bombardements aériens constants effectués au nom de questions humanitaires, qui entraînent des pertes en vies humaines parmi les civils et d'autres conséquences tragiques, sont tout à fait inacceptables. Il n'y pas d'alternative à la voie du dialogue et au règlement négocié.

Nous demeurons également gravement préoccupés par la tragédie humanitaire générale dont nous continuons d'être témoins dans la région. Le monde ne saurait ignorer la tension croissante qui en résulte dans la région et la possibilité qu'il en résulte une instabilité encore plus grande. En conséquence, nous demandons instamment qu'il soit mis immédiatement fin à toutes les hostilités afin de donner une chance à la paix.

Nous présentons nos condoléances au Gouvernement chinois et aux familles des victimes.

M. Qin Huasun (Chine) (*parle en chinois*) : Nous avons écouté attentivement les déclarations qui viennent d'être faites, dont chacune présentait des condoléances au Gouvernement chinois et aux familles des victimes. Nous en sommes reconnaissants.

Cependant, nous avons également entendu un argument absurde selon lequel, puisque l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) n'a pas intentionnellement attaqué l'ambassade de Chine et ses diplomates, elle ne peut être accusée d'avoir violé la Convention sur la prévention et la répression des infractions commises contre les agents diplomatiques et autres personnes ayant droit à une protection internationale. Nous avons été consternés de voir que cette remarque venait d'un diplomate chevronné.

Les faits en disent plus long que les mots. Délibérée ou non, la frappe de l'OTAN constitue un mépris flagrant du droit international. Faut-il comprendre qu'un tueur, en prétendant simplement qu'il n'a pas tué délibérément, peut échapper aux sanctions prévues par la loi? Je tiens à répéter ici que l'OTAN doit assumer l'entière responsabilité de ses actes.

Je voudrais également informer tous les membres du Conseil, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, que la délégation chinoise a distribué un projet de déclaration présidentielle. Nous espérons que le Conseil de sécurité se prononcera rapidement sur ce projet.

Le Président : Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 5 h 5.